



# Zones d'accélération des énergies renouvelables

**Propositions soumises à concertation  
du 25/03/2024 au 5/04/2024**

## Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)

La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi dite APER) du 10 mars 2023 vise à planifier le développement des énergies renouvelables en remettant les territoires et les collectivités au centre des décisions et en donnant des leviers d'actions aux élus locaux.

À ce titre, elle prévoit que les communes puissent définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables, au sein desquelles les procédures administratives seront simplifiées.

Afin d'informer et d'impliquer les habitants, les entreprises, les propriétaires fonciers, dans cette démarche, les projets d'énergies renouvelables vous sont présentés, afin d'apporter vos observations ou propositions.

Ensuite, le Conseil municipal prendra une délibération pour valider ces zones d'accélération des énergies renouvelables.

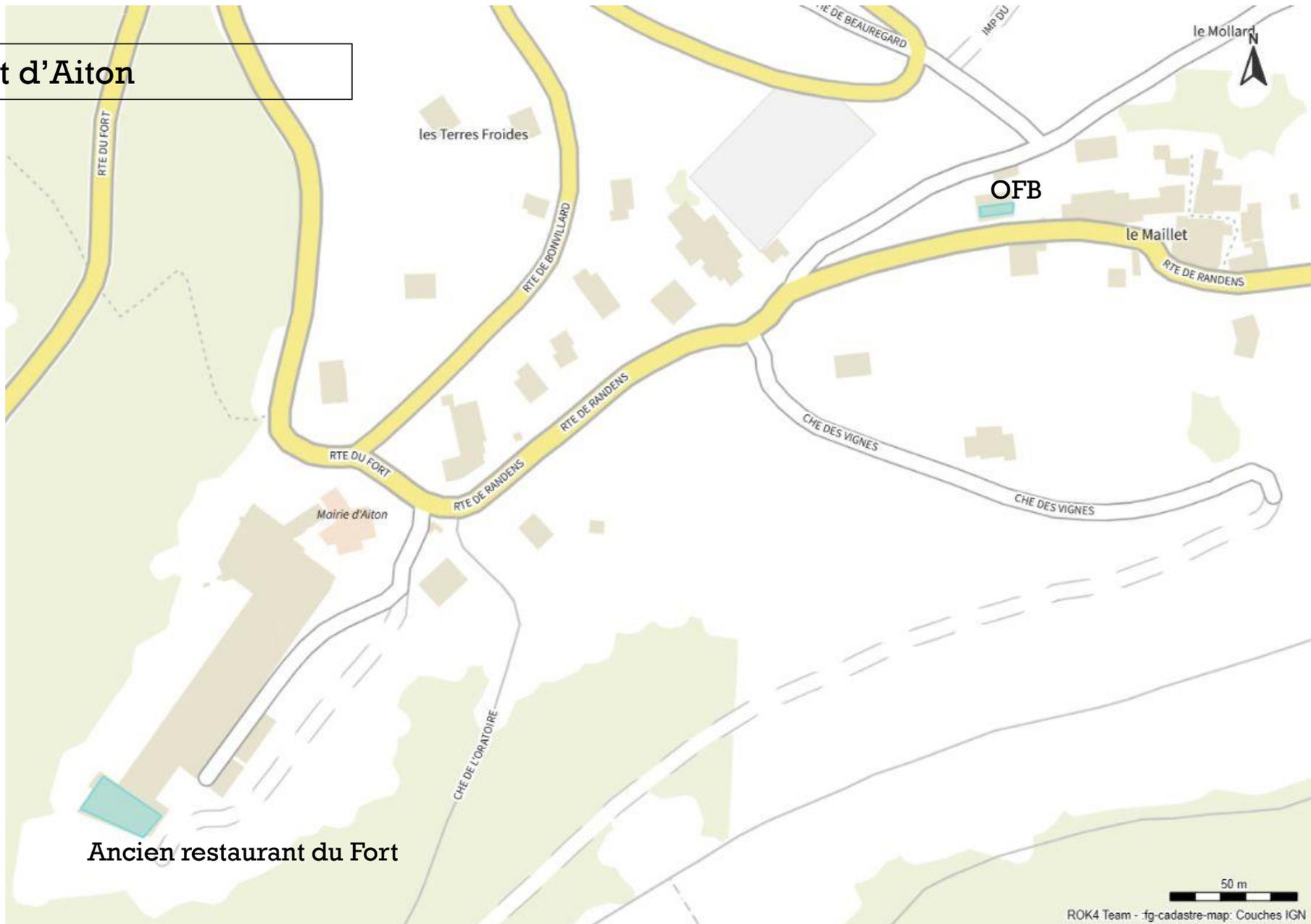
# Solaire photovoltaïque sur toiture

- **Ont été identifiées comme ZAENR pour le développement photovoltaïque sur toiture, les sites suivants :**
  - Ecoles
  - Salle polyvalente
  - Ehpad « Le Clos Fleuri »
  - Parking devant l'école, sur ombrière
  - Fort
  - Bâtiment loué à l'OFB
  - Station d'épuration

# Bas d'Aiton



# Haut d'Aiton



Ancien restaurant du Fort

OFB

le Mollard

le Maillet

les Terres Froides

Mairie d'Aiton

# Solaire photovoltaïque au sol

- **Ont été identifiées comme ZAENR pour le développement photovoltaïque au sol, le site suivant :**
- **Projet de la mairie de Freterive :  
au lieu-dit « Les Communaux »**

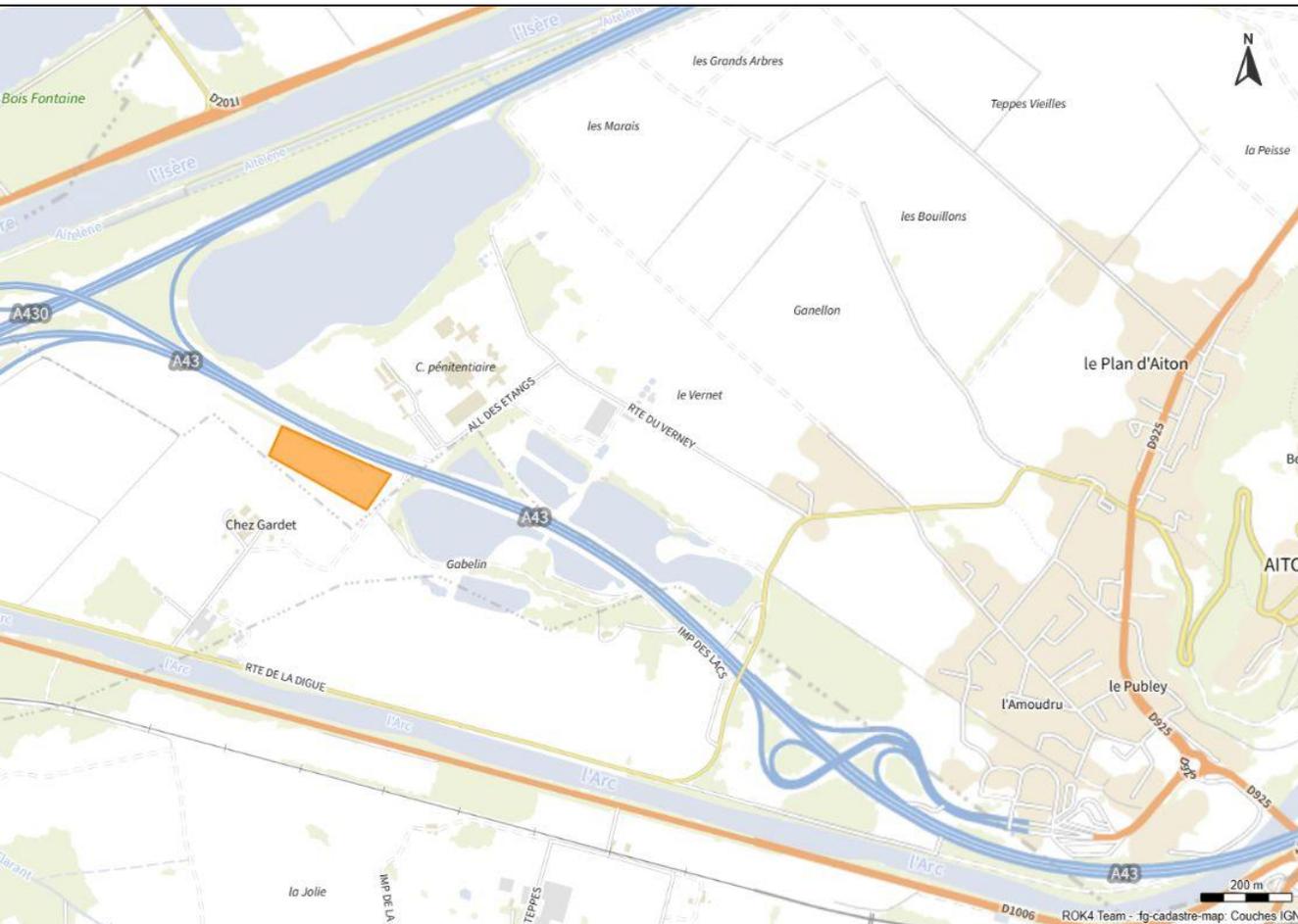
Projet 1 :



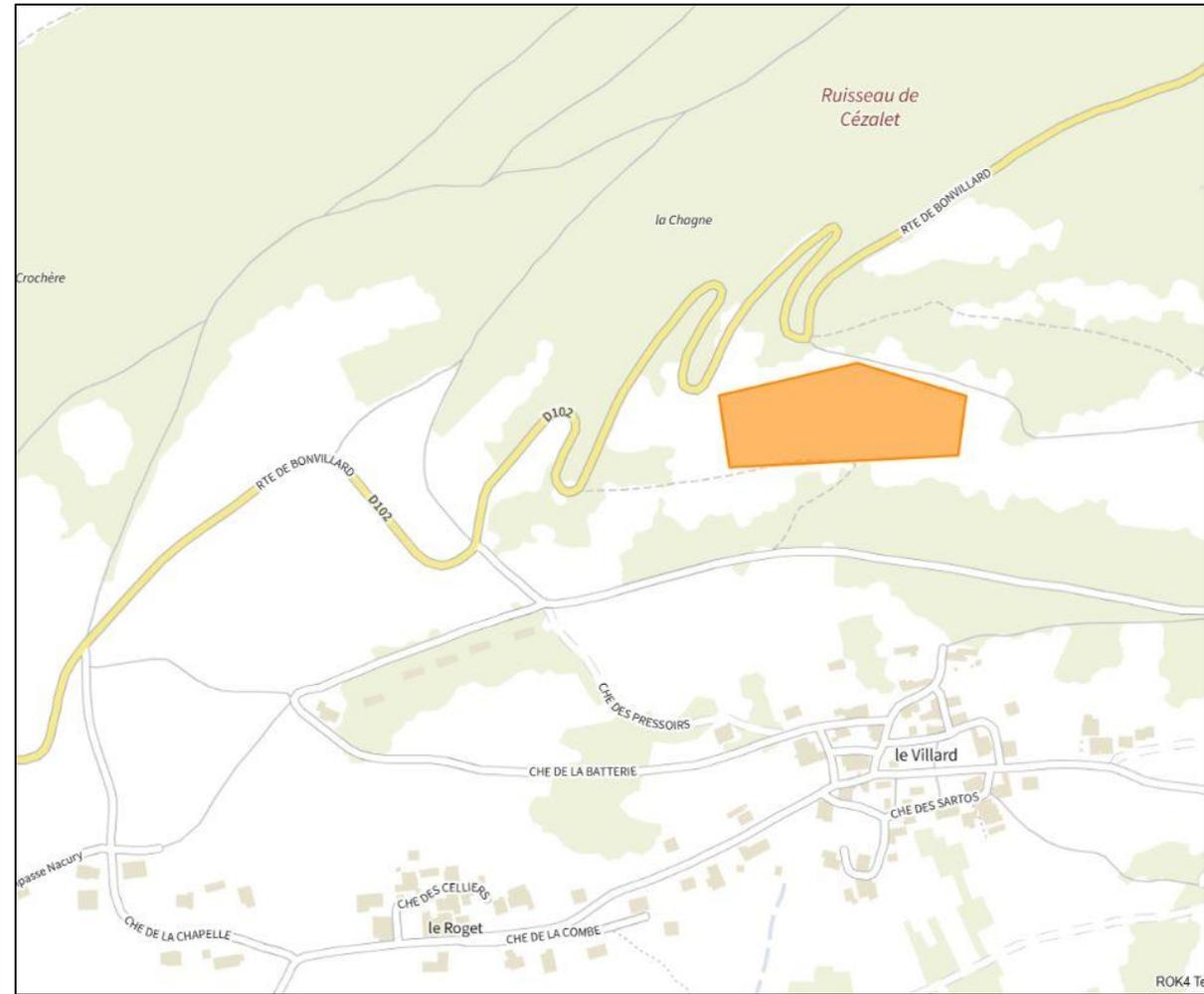
# Solaire photovoltaïque agrivoltaïsme

- **Ont été identifiées comme ZAENR pour le développement de l'agrivoltaïsme, les sites suivants :**
- 2 projets privés : aux lieux-dits « Ganellon » et « Combe d'en Haut »

## Projet 2 :



## Projet 3 :



# Géothermie sur nappe

- **Ont été identifiées comme ZAENR pour le développement de la géothermie :**
  - Le centre d'Aiton. La nappe d'eau souterraine qui traverse Aiton pourrait permettre d'utiliser cette énergie par géothermie.
  - Une étude est en cours. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter le site [« Dites-nous tout »](#).



# Hydroélectricité, Méthanisation

## AUTRES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- La commune d'Aiton est favorable aux autres énergies renouvelables en fonction des lieux propices à leur développement.

Exemples : hydroélectricité près de l'Arc, méthanisation à l'ancienne station d'épuration...

Votre avis  
compte !

## CONCERTATION DU 25 MARS AU 5 AVRIL 2024

- Envoyez vos remarques et/ou observations :
  - Par **mail** à [mairie@aiton.fr](mailto:mairie@aiton.fr)
  - ou par **courrier** à la Mairie : 1200 route du Fort – 73220 Aiton
  - ou sur le **registre** disponible à l'accueil de la Mairie

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !